



Program canadien de contrôle de la salubrité des mollusques - Manuel des opérations

19/7/2011
Version 2

Appendice II

Niveaux d'intervention, tolérances et autres valeurs pour les substances toxiques ou délétères dans les fruits de mer

Les types de substances toxiques ou délétères qui ont été retrouvées chez les coquillages comprennent des métaux lourds, des pesticides, des produits pétroliers, des polychlorobiphényles et des biotoxines marines naturelles. Ces contaminants sont d'origine diverse : industrie, agriculture, exploitation minière, déversements, eaux usées, activités de dragage, décharges de boues et organismes marins se trouvant dans l'environnement.

Les lignes directrices canadiennes sur les substances toxiques ou délétères sont les suivantes :

DDT total > 5 ppm
 Biphényles polychlorés (BPC) > 2 ppm
 Dioxine > 20 ppt
 Mercure > 0,5 ppm
 Mirex > 0,1 ppm
 Toxine paralysante $\geq 80 \mu\text{g}/100 \text{ g}$
 Acide domoïque $\geq 20 \mu\text{g}/\text{g}$
 Acide okadaïque et/ou DTX-1..... $\geq 0.2 \mu\text{g}/\text{g}$
 Pecténotoxines (PTX-1, PTX-2, PTX-3, PTX-4, PTX-6 et PTX-11)..... $\geq 0.2 \mu\text{g}/\text{g}$

Autres produits chimiques agricoles > 0,1 ppm

Les niveaux d'intervention et tolérances de la FDA des États-Unis pour les produits du poisson se trouvent sur le site web de l'ACIA, dans la section Exigences de certification, Poisson et de produits de la mer. Les concentrations suivantes de biotoxines marines s'appliquent également aux États-Unis :

Toxine neurotoxique Non détectable

Le NSSP considère qu'aucune présence de la toxine neurotoxique est un danger à la santé humaine. La concentration n'est pas un seuil d'intervention ou une tolérance de la FDA.